

Objet : Championnat de France de parapente 2013 : accompagnement technique et financier

Le Président expose :

Le club des Ailes des Baronnies organisera du 9 au 16 juin prochain, en collaboration avec la Fédération Française de Vol Libre, les Championnats de France de parapente 2013 dans les Baronnies Provençales.

120 pilotes français s'affronteront dans le ciel des Baronnies Provençales.

La commune d'accueil de l'évènement est Nyons en partenariat avec les villages étapes de Saint-Jalle, Le Poët-Sigillat, Mévouillon, Séderon, Villefranche le Château et Beaumont du Ventoux.

Chaque jour, les pilotes auront à effectuer entre 40 et potentiellement 140 km en fonction des conditions de vol.

La volonté du club est d'organiser un évènement sportif favorisant le développement local où la majorité des prestataires et partenaires sollicités proviennent du territoire et la prise en compte du développement durable, par la réalisation d'une étude d'incidence Natura 2000 spécifiant les zones de décollage et projets de parcours, des actions relatives au covoiturage, et à la gestion des déchets.

Cet évènement de pleine nature intégrant les enjeux environnementaux répond à un des objectifs de la Charte du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales « d'organiser et promouvoir une pratique éco responsable du vol libre ».

Compte tenu de l'intérêt et de la qualité du projet des organisateurs de cet évènement, le Président et le Bureau proposent de répondre favorablement à la sollicitation de partenariat du club des Ailes des Baronnies.

A ce titre, le Président propose que le SMBP assure un accompagnement technique à l'évènement - par la mise à disposition d'un stagiaire - qui sera formalisé au travers une convention de partenariat avec le club des Ailes des Baronnies.

Le Président propose également d'attribuer une subvention de 3 000 € au club des Ailes des Baronnies.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Décide d'attribuer une subvention de 3 000 €** répartie comme suit :

| Montant | Destinataire | Affectation comptable |
|---------|------------------------------|-----------------------|
| 3 000 € | Club les Ailes des Baronnies | 6574 |

- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD

